

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-41

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six et le 21 septembre à 19 heures et 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 15 septembre 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Frédéric, Mme LEROY Virginie (à rejoins la séance à 19h04), Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Mme PAJOT Elodie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs des redevances d'occupation du domaine public

Annule et remplace délibération 2026-41 du 22 septembre 2026 suite à une erreur de rédaction.

Vu l'article L.113-2 du code de la voirie routière relative aux modalités d'autorisation d'occupation du domaine public ;

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales, précisant que le maire en vertu de son pouvoir de police est le seul compétent pour délivrer des permis de stationnement ;

Vu l'article L.2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques stipulant que l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Vu l'article L.2122-22 2° du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la fixation du montant de la redevance relève du conseil municipal ;

Vu la délibération 2021-46 du 20 septembre 2021 relative à la création d'un marché de plein vent et à l'approbation de son règlement intérieur ;

Vu la délibération 2024-42 du 17 juin 2024 relative au tarifs et droit de place pour les commerces de type « cabane » occupant le domaine public ;

Vu la délibération 2025-25 du 30 juin 2025 relative aux tarifs de redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que les paiements par chèque et espèce vont progressivement être supprimés et que la gestion d'une régie est très coûteuse en argent et en temps de travail ;

Considérant que dans ce contexte il convient de favoriser le paiement en mandats administratifs dont le montant minimum doit être de 15,00€.

Monsieur le maire **PROPOSE** les tarifs ci-dessous :

Commerces de type « food truck »

- 15,00€ par 24 heures.

- Pour un emplacement de 25m² maximum comprenant le véhicule et sa terrasse et l'accès à l'électricité.
- Supplément de 2,00€ par m² supplémentaire et par 24 heures.

Commerces ambulants de passage sur le marché de plein vent ou en dehors

- 15,00€ par 24 heures.
- Pour un emplacement de 5m² maximum.
- Supplément de 2,00€ par m² supplémentaire et par 24 heures.

Commerces permanents en dehors du marché de plein vent

- Facturation mensuelle.
- 150,00€ par mois jusqu'à 15m².
- Puis 2,00€ par m² supplémentaire par mois.

Commerces permanents installés sur le marché de plein vent

- Facturation au trimestre ou au semestre.
- Emplacement avec électricité : 0,30€ par m² par jour.
- Emplacement sans électricité : 0,10€ par m² par jour.

Spectacles itinérants et activités foraines

- Tarif forfaitaire de 20,00€ jusqu'à 72 heures par stand ou manège.

Débit de boisson ou buvette en extension temporaire d'un bar ou d'un restaurant

- 15,00€ par 24 heures.
- Pour un emplacement de 25m² maximum.
- Supplément de 2,00€ par m² supplémentaire par 24 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour les différents types d'occupation du domaine public ;
- **DIT** que les présents tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS

Membres en exercice	19
Membres présents	19
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	00
Abstention	00

